



CONVENTION 2023/2024

ECOLE PRIVEE MIXTE JEANNE D'ARC - 5, Rue de la Paix - 71000 MACON ☎ 03.85.38.25.15

A rendre impérativement avant le 28 aout 2023

Responsable	Conjoint
Nom Prénom Situation : Tél portable : Tél professionnel : Email perso : Profession :	Nom Prénom Tél portable : Tél professionnel : Email perso : Profession :

Coordonnées	Destinataire de la facture
Adresse Téléphone domicile :	<input type="radio"/> Le responsable <input type="radio"/> Le conjoint <input type="radio"/> Parents séparés : 50 % pour chaque responsable <input type="radio"/> Autre :

Enfants inscrits

Nom Prénom	Date Naiss.	Sexe	Lien de parenté

Pour les parents séparés ou divorcés, **il est indispensable** d'indiquer qui a la garde de l'enfant

- de fournir une copie de l'acte de jugement indiquant la garde de l'enfant et l'autorité parentale (sauf si déjà fournie)

- de compléter les 2 parties RESPONSABLE - CORESPONSABLE afin de communiquer aux deux parents les bulletins trimestriels (selon l'ordre du Ministère en date du 28.10.99)

Frais fixes obligatoires : Frais de scolarité et de dossier, Forfait bilingue pour les élèves concernés, Fournitures scolaires de 30 € à 50 €, Sorties scolaires / voyages demandés tout au long de l'année.

Participation à la vie de votre école Cotisations APEL

Merci de cocher les cases correspondantes

Cantine

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Externe

Garderie

Accueil à partir de 7h30 jusqu'à 8h30
 Garderie de 17h00 jusqu'à 17h30
 Etude en primaire ou Garderie en maternelle de 17h00 jusqu'à 18h ou 18h30

Caisse de solidarité de l'école : Don facultatif 10 € 20 € Autre :€

Responsable Payeur :

Règlement le 10 de chaque mois d'octobre à juin

Par chèque ou en espèces
 Par virement (l'établissement vous fournira un RIB)
 Par prélèvement automatique

Assurez-vous de l'approvisionnement de votre compte car les frais de rejet occasionnés vous seront facturés (environ 18 €).

Veuillez remplir l'imprimé SEPA fourni par mail **en y joignant un RIB**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et avoir pris connaissance des règles de fonctionnement et des modalités comptables de l'établissement.

Ce document sera conservé puis détruit dans le respect des règles légales et réglementaires.

Fait à :

Le :

Signature des responsables